

Formations DIF / Réunions d'information

Septembre 2023 à février 2024

Les formations DIF organisées par l'AMF46 peuvent être prises en charge par la Caisse des dépôts et consignations (dans la limite de l'enveloppe annuelle DIF de l'élu) <u>pour les maires, adjoints, conseillers municipaux, ainsi que pour les présidents d'intercommunalité</u>.

Les réunions d'information organisées par l'AMF46 sont gratuites et ouvertes à tous les élus des communes et intercommunalités, sur inscription.



Formations DIF élus - Durée : 1 journée – Effectif max. : 15 participants



Réunions d'information – Effectif max. : 150 participants

Les dates sont données à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées en cours d'année.

Dates prévisionnelles	THEMES	LIEU	DUREE	EFFECTIF
Jeudi 14 septembre 2023	Réunion d'information AMF46 : Statut de l'élu	Soulomès – Grange du Causse	3h	150
Vendredi 22 septembre 2023	Fonctionnement du conseil municipal et du conseil communautaire	CDG46 - Pradines	6h	15
Lundi 4 décembre 2023	Préparer un discours impactant	CDG46 – Pradines	6h	10
Jeudi 7 décembre 2023	Elaborer le budget de sa commune	CDG46 - Pradines	6h	15
Mercredi 13 décembre	Plan communal de sauvegarde - Prévention des risques et gestion de crise	CDG46 - Pradines	6h	15
Jeudi 14 décembre	Plan communal de sauvegarde - Prévention des risques et gestion de crise	CDG46 - Pradines	6h	15
Jeudi 18 janvier 2024	Elaborer le budget de sa commune	CDG46 - Pradines	6h	15
Vendredi 19 janvier 2024	Analyse financière des collectivités	CDG46 - Pradines	6h	15
Jeudi 8 février 2024	Mettre en œuvre la transition écologique sur son territoire	La Chartreuse (Cahors)	6h	15



Tarif des journées de formation :

- 300 €, si effectif 15 personnes
- 350 €, si effectif 10 personnes

Prise en charge possible de votre formation :

- Dans le cadre du DIF élu
- Sur les crédits formation de la collectivité

Vous souhaitez vous préinscrire à une formation au titre du DIF ?

Le droit individuel à la formation des élus (DIF) est financé par un fonds alimenté par les prélèvements sur vos indemnités de fonction. Ce fonds est géré par la Caisse des dépôts et consignations. Les formations DIF peuvent être prises en charge pour les maires, adjoints et conseillers municipaux, même si ces derniers ne cotisent pas.

Vous souhaitez vous préinscrire à une formation dans le cadre de votre DIF ? Vous pouvez nous contacter au 05 65 31 89 91 ou vous préinscrire directement :

- à partir du lien contenu dans l'invitation qui a été adressée à la commune ;
- à tout moment, à partir de votre espace adhérent sur le site de l'AMF46 (rapprochezvous de votre secrétariat de mairie pour obtenir les codes de connexion).

Vous devrez pour finaliser votre inscription sur Mon compte élu, créer au préalable, une identité numérique La Poste.

Vous souhaitez vous inscrire à une réunion d'information ?

Les réunions d'information sont ouvertes et gratuites (sur inscription) pour l'ensemble des élus des communes adhérentes de l'AMF46.

Pour vous inscrire, deux possibilités :

- en cliquant sur le lien contenu dans l'invitation qui a été adressée à la commune ;
- en vous connectant à l'espace adhérent de la commune sur le site de l'AMF46 (rapprochezvous de votre secrétariat de mairie pour obtenir les codes de connexion).